

90 SG/9 B

# *Rapports*

**des réunions des Commissions régionales  
organisées dans le cadre de la 90e Session générale**

**15-17 mai 2023**



## Sommaire

		<b>Page</b>
90 SG/9B/AF	Rapport de la réunion de la Commission régionale pour l'Afrique .....	1
90 SG/9B/AM	Rapport de la réunion de la Commission régionale pour les Amériques.....	9
90 SG/9B/AS	Rapport de la réunion de la Commission régionale pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie.....	16
90 SG/9B/EU	Rapport de la réunion de la Commission régionale pour l'Europe .....	22
90 SG/9B/MO	Rapport de la réunion de la Commission régionale pour le Moyen-Orient.....	30



## RAPPORT DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION RÉGIONALE DE L'OMSA POUR L'AFRIQUE

15 mai 2023

La Commission régionale pour l'Afrique s'est réunie par vidéoconférence le 15 mai 2023 à 13h00CEST. La réunion a rassemblé jusqu'à 135 participants, dont des Délégués et des observateurs de 35 Membres de la Commission, ainsi que des représentants de 15 organisations internationales ou régionales :

Membres de la Commission : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo (Rép. du ~), Congo (Rép. Dém. du ~), Djibouti, Égypte, Éthiopie, Eswatini, Gabon, Guinée, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Maroc, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan du Sud (Rép. du ~), Tanzanie, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

Organisations internationales / régionales : UA-BIRA<sup>1</sup>, UA-PANVAC<sup>2</sup>, COMESA<sup>3</sup>, CEEAC (CRSA)<sup>4</sup>, CEDEAO (CRSA)<sup>5</sup>, EISMV<sup>6</sup>, GARC<sup>7</sup>, GALVmed<sup>8</sup>, ICIPE<sup>9</sup>, CICR<sup>10</sup>, ILRI<sup>11</sup>, INTERPOL, Mott MacDonald (Fleming Fund), The Brooke, UEMOA<sup>12</sup>.

Observateurs : Présidents et Membres de la Commission des normes biologiques et de la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres

La réunion était présidée par le Docteur Honoré Robert N'lemba Mabela, Président de la Commission régionale pour l'Afrique et Délégué de la République Démocratique du Congo, accompagné du Docteur Karim Tounkara, Représentant régional pour l'Afrique.

---

<sup>1</sup> UA-BIRA : Union africaine – Bureau interafricain des ressources animales

<sup>2</sup> UA-PANVAC : Union africaine – Panafrican Veterinary Vaccines Centre [*Centre panafricain des vaccins vétérinaires*]

<sup>3</sup> COMESA : Common Market for Eastern and Southern Africa [*Marché commun de l'Afrique orientale et australe*]

<sup>4</sup> CEEAC : Communauté économique des États de l'Afrique Centrale ; CRSA : Centre régional de santé animale

<sup>5</sup> CEDEAO : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ; CRSA : Centre régional de santé animale

<sup>6</sup> EISMV : École Inter-États de Sciences et Médecine Vétérinaires

<sup>7</sup> GARC : Global Alliance for Rabies Control [*Alliance mondiale pour le contrôle de la rage*]

<sup>8</sup> GALVmed : Global Alliance for Livestock Veterinary Medicines [*Alliance mondiale pour les médicaments vétérinaires pour le bétail*]

<sup>9</sup> ICIPE : International Centre for Insect Physiology and Ecology [*Centre international de physiologie et d'écologie des insectes*]

<sup>10</sup> CICR : Comité international de la Croix Rouge

<sup>11</sup> ILRI : International Livestock Research Institute [*Institut international de recherche sur l'élevage*]

<sup>12</sup> UEMOA : Union économique et monétaire ouest-africaine

## 1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour figurant en annexe a été adopté à l'unanimité.

## 2. Conclusions de la 25e Conférence de la Commission régionale pour l'Afrique qui s'est tenue à Gaborone, au Botswana, du 21 au 24 février 2023

La Docteure Albertina Shilongo, Vice-présidente de la Commission régionale pour l'Afrique et Déléguée de la Namibie, a brièvement décrit les principales conclusions des sujets présentés et débattus lors de la 25e Conférence de la Commission régionale, à laquelle ont assisté 113 participants au total, dont des Délégués de l'OMSA et des représentants de 43 Membres de la région et des responsables de 15 organisations et institutions régionales, internationales et nationales.

Elle a souligné, entre autres, les points suivants : I) Les Délégués de l'OMSA jouent un rôle clé dans le plaidoyer auprès des autorités de haut niveau et des parties prenantes sur l'importance de la mission de l'OMSA et la nécessité d'investir dans les Services vétérinaires ; II) Les discussions sur la PPR et la rage (principaux thèmes techniques de la conférence) ont mis en évidence que l'adhésion et l'engagement des Membres, y compris des décideurs et des autorités au niveau national mais aussi au niveau sous-régional, sont essentiels pour parvenir à l'éradication ; III) Les Membres sont encouragés à poursuivre leur efforts en matière de surveillance des maladies et pour améliorer la notification des maladies conformément au *Code terrestre* afin d'assurer la prévention et le contrôle des maladies à fort impact dans la région ; VI) Une bonne compréhension des impacts socio-économiques des maladies animales transfrontalières est essentielle pour soutenir l'investissement dans la gestion des risques par la mise en œuvre des normes internationales de l'OMSA ; V) Il est essentiel que les Membres assument un rôle de premier plan au niveau national afin que le secteur de la santé animale soit bien impliqué dans le programme « Une seule santé », que les responsabilités relatives à « Une seule santé » soient bien partagées entre les parties concernées et que la contribution des Services vétérinaires à la santé mondiale soit bien reconnue par les autres acteurs concernés et en particulier par les homologues du secteur de la santé humaine ; VI) L'OMSA a fourni et continuera à fournir les outils nécessaires aux Membres pour qu'ils les adaptent au niveau national ; VII) Une approche coordonnée et harmonisée aux niveaux régional et sous-régional est cruciale pour la lutte contre les maladies ; VIII) Les zoonoses et autres menaces à l'interface entre le bétail, la faune sauvage et les êtres humains restent une priorité pour l'Afrique à la lumière de la sécurité sanitaire nationale, régionale et mondiale.

Enfin, elle a rappelé aux Délégués que deux recommandations concernant les deux Thèmes techniques de la Conférence (TT 1 : Éradication de la peste des petits ruminants (PPR), et TT 2: Élimination de la rage humaine transmise par les chiens d'ici 2030 en Afrique - stratégies nationales, cadre juridique et outils de suivi des progrès) ont été adoptées par la Commission régionale. Les deux recommandations seront présentées à l'Assemblée mondiale pour adoption.

## 3. Confirmation du lieu de la 26e Conférence de la Commission régionale pour l'Afrique qui se tiendra en février 2025

Le Docteur Alemayehu Mekonnen, au nom du Docteur Fikru Regassa Gari, Délégué de l'Éthiopie, a réitéré l'offre de son pays d'accueillir la 26e Conférence de la Commission régionale pour l'Afrique en février 2025. Les dates exactes seront définies ultérieurement en concertation avec la Directrice générale de l'OMSA.

## 4. Proposition du Thème technique I (avec questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 26e Conférence de la Commission régionale pour l'Afrique

La Commission régionale a proposé le thème technique suivant (avec questionnaire destiné aux Membres) pour inclusion dans l'ordre du jour de la 26ème Conférence de la Commission régionale pour l'Afrique :

« Contrôle et éradication de la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB) en Afrique : Défis et stratégies pour une Afrique sans PPCB »

**5. Proposition de trois sujets stratégiques d'intérêt mondial à traiter par l'OMSA par divers moyens (*Revue scientifique et technique*, newsletter, article scientifique, thème technique ou lors d'une activité ou réunion spécifique)**

La Commission régionale a proposé les trois thèmes stratégiques suivants, d'intérêt mondial, que l'OMSA devrait aborder par divers moyens :

1. « Vieillessement des personnels vétérinaires, développement des personnels, agents communautaires de santé animale »
2. « Changement climatique, émissions de gaz à effet de serre par le bétail »
3. « Concevoir les Services vétérinaires comme des services essentiels en cas de catastrophe ou de confinement »

**6. Information concernant le changement de nom de la Représentation sous-régionale pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique**

Le Docteur Jean-Philippe Dop, Directeur général adjoint de l'OMSA chargé des Affaires institutionnelles et des Actions régionales, a expliqué le processus relatif à la proposition qui sera présentée par le biais d'une résolution pour adoption par l'Assemblée mondiale des Délégués, visant à modifier le nom de la représentation sous-régionale au Kenya, actuellement appelée « Représentation sous-régionale pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique », pour la nommer « Représentation sous-régionale pour l'Afrique de l'Est ». Et ce, afin d'aligner le nom de la représentation sur sa couverture géographique.

**7. Présentation par l'UA-BIRA : Perspectives régionales pour le contrôle des maladies animales**

Le Docteur Nick Nwankpa, Directeur par intérim de l'UA-BIRA, a présenté les perspectives régionales de la lutte contre les maladies animales en mettant en évidence les principales stratégies et les cadres d'orientation en matière de santé animale dans la région Afrique. Les programmes de santé animale mis en avant par le Docteur Nwankpa comprennent le développement du Programme panafricain d'éradication de la PPR avec un cadre de mobilisation des ressources qui attribue la contribution des Membres à 30 %, celle de l'Union européenne à 30 % et celle des autres partenaires de développement à 40 %, sur la base de la Déclaration de Nairobi et conformément au Plan directeur du programme mondial d'éradication de la PPR. Issu du Programme panafricain d'éradication de la PPR, un « Document d'action pour le soutien de l'UE à l'éradication de la PPR (peste des petits ruminants) en Afrique » a été élaboré et soumis pour financement à l'UE avec pour partenaires l'UA-PANVAC, l'OMSA et la FAO. D'autres activités de la Région Afrique ont été mises en évidence, notamment l'accent mis sur les questions liées aux maladies spécifiques que sont la rage, la peste porcine africaine et l'influenza aviaire, ainsi que des activités dans les domaines thématiques du bien-être animal, de la résistance aux antimicrobiens, de la santé animale pour faciliter le commerce, du soutien à la législation vétérinaire et de l'initiative « Une seule santé ».

Enfin, le Docteur Nwankpa a mentionné l'importance de la coordination et de l'harmonisation des activités régionales en matière de santé animale dans le cadre du GF-TADs et des Réseaux régionaux de santé animale que l'UA-BIRA a soutenus.

## **8. Présentation par l'UA-PANVAC : Contribution de l'UA-PANVAC dans la lutte contre les maladies animales**

Le Docteur Charles Bodjo, de l'UA-PANVAC, a présenté le travail de l'UA-PANVAC en tant que Centre collaborateur de l'OMSA pour le contrôle de la qualité des vaccins vétérinaires et Centre de référence de la FAO pour l'assistance technique en matière de contrôle de la qualité des vaccins vétérinaires. Il a rappelé aux participants le mandat principal de l'institution en soulignant, entre autres, la fourniture d'un contrôle de qualité international et indépendant des vaccins vétérinaires produits ou importés en Afrique, et la production d'éléments de diagnostic essentiels tels que le kit ELISA pour la PPR, les kits de diagnostic et de laboratoire pour la péripneumonie contagieuse caprine (PPCC) et le vaccin contre la PPCC. Outre la fourniture de tests de qualité des vaccins vétérinaires, l'UA-PANVAC soutient également le renforcement des capacités des laboratoires afin d'améliorer la qualité des vaccins, la formation sur l'expédition de matériel infectieux et les activités liées à « Une seule santé » par la fourniture de services de test du COVID-19.

Il a également mentionné qu'à la suite de l'inspection du site par le Comité consultatif mixte sur la peste bovine, il a été recommandé, en janvier 2023, de prolonger la désignation de l'UA-PANVAC en tant qu'établissement habilité par la FAO et l'OMSA à détenir des produits contenant le virus de la peste bovine, de catégories A et B, jusqu'au 31 mai 2026. Il a été précisé que l'UA-PANVAC n'est pas désigné comme un centre de séquestration du virus de la peste bovine, mais comme un établissement de détention. En outre, il a indiqué que, la gestion des risques biologiques étant une priorité pour l'UA-PANVAC, son personnel a été formé à la gestion des risques biologiques avec le soutien de l'US-DTRA et de SANDIA.

Il a conclu en mentionnant que pour répondre à la demande croissante, la conception d'un nouveau complexe de laboratoires a commencé en 2018 et devrait être achevée en août 2023 grâce au soutien de l'US-DTRA.

## **9. Le Fonds de lutte contre les pandémies**

Mme Tagliaro, Cheffe du Service des Engagements et des investissements de l'OMSA, a présenté le Fonds pour la prévention, la préparation et la réponse aux pandémies (Fonds de lutte contre les pandémies). Elle a commencé sa présentation en soulignant le rôle essentiel que jouent les Services vétérinaires dans la prévention des pandémies futures grâce à la mise en œuvre de l'approche « Une seule santé ». Elle a souligné le rapport coût-bénéfice de l'investissement dans la prévention, le coût annuel estimé de la prévention ne représentant que 30 % du coût de la préparation, ce qui correspond à moins de 1 % du coût de la pandémie de COVID-19.

Elle a présenté le Fonds de lutte contre les pandémies, y compris la théorie du changement, la structure et les processus opérationnels y afférent. Elle a centré sa présentation sur le premier appel à manifestations d'intérêt et l'appel à propositions associé, rappelant à la Commission les thèmes prioritaires (surveillance et alerte précoce, systèmes de laboratoire, développement des capacités des équipes « Une seule santé »), les exigences en matière de soumission et les délais. Elle a invité les participants à consulter le [site web](#) du Fonds de lutte contre les pandémies pour obtenir davantage d'informations.

## 10. Partenariats public-privé dans le domaine vétérinaire en Afrique

Le Docteur Rahul Srivastava, du Service du renforcement des capacités de l'OMSA, a déclaré que les partenariats public-privé (PPP) sont une approche conjointe dans laquelle les secteurs public et privé conviennent des responsabilités et partagent les ressources et les risques pour atteindre des objectifs communs qui apportent des avantages durables.

Il a indiqué que, compte tenu du rôle essentiel et souvent sous-utilisé des PPP dans le domaine vétérinaire, l'OMSA a mis au point plusieurs outils, notamment le Manuel des PPP, des cours en ligne sur les PPP et la Base de données des PPP, afin d'accompagner les parties prenantes publiques et privées aux niveaux national, régional ou mondial dans la mise en place de partenariats durables et efficaces.

Enfin, il a indiqué que l'OMSA encourageait la participation des acteurs publics et privés à ses principales activités, parmi lesquelles la définition de normes et de lignes directrices pour la mise en œuvre, la formation, la préparation aux situations d'urgence et les orientations en matière de réponse, etc. L'environnement propice au développement, à la gouvernance, à l'impact et à la durabilité des PPP peut être pris en compte tout au long du cycle du Processus PVS, au stade de l'évaluation (missions d'évaluation et de suivi), au stade de la planification (analyse des écarts, planification stratégique) et par le biais d'activités PVS spécifiques de soutien ciblé. C'est pourquoi l'OMSA a mis en place un soutien ciblé aux PPP sous la forme d'ateliers nationaux destinés à renforcer les capacités de partenariat des acteurs publics et privés concernés. Une mission PPP peut être demandée par les pays qui ont mis en œuvre une évaluation, un suivi ou une analyse des écarts PVS au cours des cinq dernières années. Ce soutien est développé au cours d'ateliers nationaux en face à face durant lesquels les participants analysent i) les facteurs favorables à la mise en œuvre des PPP, ii) l'identification du type de PPP à établir, iii) les ressources pour la planification et la mise en œuvre du type de PPP choisi et iv) le suivi et l'évaluation du PPP.

Mme Jennifer Lasley, du Service du Renforcement des capacités, a brièvement annoncé le développement du Système d'information PVS, dont le lancement mondial est prévu pour le centième anniversaire de l'Organisation qui sera commémoré lors de la Session générale de 2024. Elle a souligné les avantages que le nouveau système devrait apporter aux Membres et a encouragé les Délégués à visiter le Kiosque PVS durant la Session générale.

Le Docteur Honoré Robert N'lemba Mabela a remercié les Délégués qui ne sont plus Délégués pour leurs précieux services et contributions à l'Organisation et a accueilli les nouveaux Délégués nommés depuis la réunion annuelle de 2022. Il a rendu hommage au Délégué de l'Égypte, le Professeur Abdelhakim Mahmoud Mohamed Ali, décédé fin 2022.

### SÉANCE À HUIS CLOS RÉSERVÉE AUX DÉLÉGUÉS

## 11. Rapport de synthèse financière (documents financiers de la SG)

M. Xavier Pairault, Directeur de l'Administration de l'OMSA, a brièvement expliqué les motifs qui sous-tendent la proposition d'augmenter les taux des contributions statutaires de 15 % pour l'année 2024. Sa présentation était un résumé du rapport financier disponible sur le site web de la SG.

Il a rappelé que 1) des discussions relatives à la viabilité financière du Budget général de l'OMSA ont débuté lors de la réunion du Conseil en septembre 2021, tenant compte principalement de l'impact de la numérisation et de l'augmentation du nombre et du types d'activités menées par l'OMSA afin de répondre aux besoins de ses Membres ; 2) une réunion extraordinaire du Conseil, tenue en décembre 2021, a validé la proposition présentée et au final acceptée par l'Assemblée en 2022, visant à augmenter les contributions statutaires de 30 % au cours de la période 2023-2025, avec l'adoption d'une augmentation de 15 % en 2023 et la prévision d'une augmentation de 7,5 % en 2024 et 7,5 % en 2025 ; 3) Une note explicative a été partagée avec les Délégués expliquant le fondement de l'augmentation proposée en 2022. Cette explication est toujours d'actualité en 2023 et comporte une problématique supplémentaire, celle de la forte dégradation de la situation économique.

Le Directeur de l'Administration a expliqué que depuis l'adoption de la Résolution 15/2018, l'indice des prix à la consommation de l'OCDE de l'année N-1 est pris en compte pour la contribution de l'année N+1. Par conséquent, l'augmentation minimale pour 2024 serait au moins de + 9,6 %.

En comparant l'IPC total de l'OCDE de la période de l'an dernier avec l'augmentation annuelle des contributions statutaires, il apparaît comme évident que les taux d'augmentation de l'OMSA depuis 2019 sont en fait extrêmement faibles (= - 0,3%).

Se référant à la préparation du Programme de travail prévu au Budget de 2024, M. Pairault a expliqué que l'impact de la forte inflation sur l'ensemble des biens et services, couplé à la crise de l'énergie, a déjà eu un impact négatif sur la capacité de l'OMSA à mener à bien ses activités. Le taux d'inflation annulera et consommera les gains positifs provenant de l'augmentation des contributions statutaires. Par conséquent, lors de la réunion de février 2023, le Conseil a décidé à l'unanimité de demander aux Membres d'augmenter les contributions statutaires de 2024 de 15 % afin d'atténuer l'impact de l'inflation. Cette augmentation se traduit par une augmentation effective de 9,6 % sur une période de six ans et sert à couvrir les coûts fixes et récurrents ainsi que les investissements clés tels que la transformation numérique, les activités de reconnaissance de statut et le fonctionnement des Bureaux régionaux.

Le Directeur de l'Administration a conclu en soulignant que les contributions statutaires et extraordinaires, par le biais du Budget général, constituent une source de financement primordiale et sont essentielles au fonctionnement de l'Organisation. Elles permettent d'assurer une certaine fiabilité du financement et d'affecter les ressources en fonction des activités et des plans stratégiques de l'Organisation. Elles sont essentielles à la viabilité financière de l'OMSA.

## **12. Facilitation de l'accès à la plateforme de votation**

M. Rodney de Souza, Chef de l'Unité des Affaires juridiques, a rappelé aux Délégués que, dans le cadre de la 90e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués, le vote sur certaines résolutions et les élections partielles se dérouleront en ligne à l'aide de deux plateformes de votation, la plateforme n° 1 permettant de voter sur certaines résolutions à l'avance, et la plateforme n° 2 permettant de voter lors des élections partielles.

Tout comme en 2022, ces deux plateformes seront gérées par le prestataire de services « UK Engage ». Toutefois, contrairement à l'année précédente, les plateformes de votation seront uniquement accessibles via le Portail des Délégués. Les Délégués ont reçu un message depuis l'adresse [VotingSupport@woah.org](mailto:VotingSupport@woah.org) contenant ces informations et indiquant comment accéder aux plateformes.

Un lien sera affiché sur le Portail des Délégués vers chacune des plateformes de votation. Chaque lien est unique et sera automatiquement authentifié.

Les Délégués ne disposant pas de droit de vote ne verront pas la plateforme n°1, mais il est essentiel qu'ils se connectent à la plateforme n° 2 pour les élections partielles et, même s'ils ne peuvent pas voter, il est important que le quorum soit assuré.

Les votes anticipés pour les résolutions doivent être effectués en ligne (via la plateforme n° 1) du 15 au 22 mai (23h59 CEST).

Le vote pour l'élection partielle se fera en ligne (via la plateforme n° 2) et aura lieu le jeudi 25 mai à 11h30 CEST sur le lieu de la Session générale. Seuls les Délégués présents dans la salle pourront voter.

Les Délégués pourront accéder aux liens en utilisant leurs propres appareils électroniques.

Les Délégués doivent valider leur accès au Portail des Délégués en suivant les instructions envoyées via un courriel généré automatiquement par « Microsoft Invitations, au nom de l'OMSA ». Ce courriel contient des informations sur la manière de valider leur accès au Portail des Délégués.

Les Délégués ont été encouragés à valider leur accès au Portail dès que possible afin de garantir leur accès aux plateformes de votation en ligne.

Le Docteur Roland Xolani Dlamini, Délégué de l'Eswatini, a rappelé à tous les collègues Délégués l'importance de payer et d'être à jour de leurs contributions statutaires afin de pouvoir voter, ce qui sera plus critique en 2024, et le Docteur Henrique Gimi, Délégué de l'Angola, a demandé l'ajout de l'espagnol comme troisième langue de travail pour la région Afrique, afin de bénéficier aux Membres non anglophones et non francophones.

### **13. Clôture**

La réunion s'est officiellement achevée à 16h10.

Le Docteur Honoré Robert N'lemba Mabela a remercié tous les participants pour leur participation active, ainsi que les interprètes et les techniciens qui ont organisé la réunion avec brio.

**RÉUNION DE LA  
COMMISSION RÉGIONALE POUR L'AFRIQUE**

**15 mai 2023**

---

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Conclusions de la 25e Conférence de la Commission régionale pour l'Afrique qui s'est tenue à Gaborone, au Botswana, du 21 au 24 février 2023
3. Confirmation du lieu de la 26e Conférence de la Commission régionale pour l'Afrique qui se tiendra en février 2025
4. Proposition du Thème technique I (avec questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 26e Conférence de la Commission régionale pour l'Afrique
5. Proposition de trois sujets stratégiques d'intérêt mondial à traiter par l'OMSA par divers moyens (*Revue scientifique et technique*, newsletter, article scientifique, thème technique ou lors d'une activité ou réunion spécifique)
6. Information concernant le changement de nom de la Représentation sous-régionale pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique
7. Présentation par l'UA-BIRA : Perspectives régionales pour le contrôle des maladies animales
8. Présentation par l'UA-PANVAC : Contribution de l'UA-PANVAC dans la lutte contre les maladies animales
9. Le Fonds de lutte contre les pandémies
10. Partenariats public-privé dans le domaine vétérinaire en Afrique

**SÉANCE À HUIS CLOS RÉSERVÉE AUX DÉLÉGUÉS**

11. Rapport de synthèse financière (documents financiers de la SG)
12. Facilitation de l'accès à la plateforme de votation
13. Clôture

## RAPPORT DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION RÉGIONALE POUR LES AMÉRIQUES

Paris, 16 mai 2023

La Commission régionale de l'OMSA pour les Amériques s'est réunie en visioconférence le 16 mai 2023 à 16h00 CEST. Cette réunion a rassemblé 102 participants, dont les Délégués et observateurs de 26 Membres de la Commission ainsi que les représentants de dix organisations internationales ou régionales :

Membres de la Commission : Argentine, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Curaçao, Dominicaine (Rép. ~), El Salvador, Équateur, États-Unis d'Amérique, Guatemala, Guyana, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Surinam et Uruguay.

Organisations internationales/régionales : ALA<sup>1</sup>, CaribVET<sup>2</sup>, CVP<sup>3</sup>, Feedlatina<sup>4</sup>, HealthforAnimals<sup>5</sup>, ICFAW<sup>6</sup>, IICA<sup>7</sup>, OIRSA<sup>8</sup>, SG-CAN<sup>9</sup> et WRO.<sup>10</sup>

La réunion était présidée par le Docteur Wilmer José Juárez Juárez, Président de la Commission régionale pour les Amériques et Délégué du Nicaragua, assisté du Docteur Luis Osvaldo Barcos, Représentant régional pour les Amériques, et de la Docteure Catya Martínez Rivas, Représentante sous-régionale pour l'Amérique centrale.

### 1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour figurant en annexe a été adopté à l'unanimité.

---

<sup>1</sup> ALA : Asociación Latinoamericana de Avicultura [Association latino-américaine d'aviculture]

<sup>2</sup> CaribVET : Réseau caribéen de santé animale

<sup>3</sup> CVP : Comité Veterinario Permanente del Cono Sur [Comité vétérinaire permanent des pays du Cône Sud]

<sup>4</sup> Feedlatina : Association de l'industrie alimentaire pour animaux d'Amérique latine et des Caraïbes

<sup>5</sup> HealthforAnimals : Association mondiale pour les médicaments vétérinaires

<sup>6</sup> ICFAW : Coalition internationale pour le bien-être animal

<sup>7</sup> IICA : Instituto Interamericano de Cooperación para la Agricultura [Institut interaméricain de coopération en agriculture]

<sup>8</sup> OIRSA : Organismo Internacional Regional de Sanidad Agropecuaria [Organisme international régional de santé des plantes et des animaux]

<sup>9</sup> SG-CAN : Secretaría General de la Comunidad Andina [Secrétariat général de la Communauté andine]

<sup>10</sup> WRO : World Renderers Organisation [Organisation mondiale des usines de traitement des sous-produits animaux]

## **2. Informations concernant le changement de nom de la Représentation sous-régionale pour l'Amérique centrale**

Le Docteur Jean-Philippe Dop, Directeur général adjoint de l'OMSA en charge des Affaires institutionnelles et actions régionales, a expliqué aux participants le processus relatif à la proposition qui sera présentée devant l'Assemblée mondiale des Délégués, visant à modifier le nom de la Représentation sous-régionale au Panama, actuellement appelée « Représentation sous-régionale pour l'Amérique centrale », pour la renommer « Représentation sous-régionale pour l'Amérique centrale et les Caraïbes ». Et ce, afin d'harmoniser le nom de la Représentation avec sa couverture géographique.

La proposition a été accueillie favorablement par les Délégués des Amériques, et en particulier par les Membres de la sous-région des Caraïbes.

## **3. Résultats de la 26e Conférence de la Commission régionale pour les Amériques, tenue virtuellement les 8 et 9 novembre 2022**

La Docteure Rosemary Sifford, Secrétaire générale de la Commission régionale pour les Amériques et Déléguée des États-Unis d'Amérique, a présenté un bref résumé des discussions qui ont eu lieu au cours de la Conférence régionale, en soulignant notamment la définition des priorités de travail pour la région, et en insistant sur la convergence des actions visant à améliorer la santé et le bien-être des animaux et à réduire la résistance aux antimicrobiens, dans le but de parvenir à une production alimentaire durable.

En outre, elle a détaillé d'autres questions abordées lors de la Conférence régionale, notamment les projets en cours sur la résistance aux antimicrobiens et sur les chevaux de haute performance à statut sanitaire élevé (chevaux HHP), ainsi que les activités au sein du Plan-cadre mondial pour le contrôle progressif des maladies animales transfrontalières (GF-TADs) et de ses différents Groupes d'experts, ciblant la peste porcine africaine et l'influenza aviaire.

Elle a ensuite évoqué les activités stratégiques proposées en matière de santé des animaux aquatiques et de la faune sauvage, qui entraînent des répercussions transversales sur la santé et le bien-être des animaux et sur les populations humaines.

La Docteure Sifford a conclu en indiquant que la région des Amériques a été capable non seulement de définir des priorités, mais aussi de s'organiser et de relever les défis en établissant des priorités de manière coordonnée et efficace.

## **4. Confirmation du lieu de la 27e Conférence de la Commission régionale pour les Amériques, qui se tiendra en novembre 2024**

Le Docteur Wilson Patricio Almeida Granja, Délégué de l'Équateur, a réitéré la proposition formulée par son pays d'accueillir la 27e Conférence de la Commission régionale pour les Amériques en novembre 2024. Et d'ajouter que l'événement devrait avoir lieu dans les îles Galapagos. Les dates exactes seront fixées ultérieurement en concertation avec la Directrice générale de l'OMSA.

## **5. Proposition du Thème technique I (assorti d'un questionnaire adressé aux Membres) à inscrire à l'ordre du jour de la 27e Conférence de la Commission régionale pour les Amériques**

La Commission régionale a suggéré d'inclure le Thème technique suivant (assorti d'un questionnaire adressé aux Membres) à l'ordre du jour de la 27e Conférence de la Commission régionale pour les Amériques :

« Situation actuelle des produits vétérinaires essentiels »

**6. Proposition de thèmes stratégiques d'intérêt mondial à traiter par l'OMSA par divers moyens (Revue scientifique et technique, newsletter, article scientifique, thème technique ou lors d'une activité ou d'une réunion spécifique)**

La Commission régionale a proposé les thèmes stratégiques suivants, d'intérêt mondial, que l'OMSA devrait aborder par divers moyens :

1. Influenza aviaire : programmes de vaccination, types de vaccins, restrictions commerciales, impact sur les espèces autres que la volaille et pandémie éventuelle
2. Développement, utilisation et stratégies en matière de vaccins
3. Continuité de la surveillance et des tests zoosanitaires dans les zones de guerre active ou de troubles civils de grande ampleur
4. Situation des produits vétérinaires essentiels dans le monde

**7. Demande des États-Unis d'Amérique, du Brésil et du Mexique en vue de former un consortium de Centres collaborateurs de l'OMSA pour l'économie de la santé animale**

La Docteure Rosemary Sifford a présenté à la Commission régionale une proposition de consortium de Centres collaborateurs de l'OMSA pour l'économie de la santé animale, qui sera dirigé par l'Université de l'État du Kansas. Les partenaires sont le Département de l'économie, du commerce et de sociologie de l'Université de São Paulo (Brésil), la Faculté d'agronomie et de médecine vétérinaire de l'Université de Brasilia (Brésil), le Département d'économie, de commerce et de développement rural de la Faculté de médecine vétérinaire et de zootechnie de l'Université nationale autonome du Mexique et la faculté de sciences économiques de l'École de santé publique Paul G. Allen de l'Université de l'État de Washington (États-Unis d'Amérique).

Une brève description du consortium a été donnée et la Docteure a indiqué que tous les détails avaient été envoyés aux Délégués à l'avance.

Le Docteur Eduardo de Azevedo Pedrosa Cunha, Délégué du Brésil, et le Docteur Fernando Rivera Espinoza, au nom du Délégué du Mexique, ont tous deux exprimé l'implication de leur pays dans cette initiative, considérant que ce Centre collaborateur offrira des avantages stratégiques pour le développement de la région, par le biais de connaissances et de méthodologies éprouvées et validées dans le monde entier pour améliorer la prise de décision et l'efficacité des actions entreprises par les Services vétérinaires et leurs alliés stratégiques.

La Commission a approuvé cette proposition.

**8. Demande d'adhésion de Saint-Vincent-et-les-Grenadines à l'OMSA**

Le Docteur Wilmer Juárez Juárez a informé les participants de la demande d'adhésion de Saint-Vincent-et-les-Grenadines à l'OMSA en tant que Membre. Cette demande a été approuvée par le Conseil et sera soumise à l'approbation de l'Assemblée mondiale des Délégués. Il a ajouté que ce résultat est conforme à l'objectif d'augmentation du nombre de Membres de l'OMSA provenant des Caraïbes.

**9. Conclusions de la deuxième réunion du Groupe permanent d'experts de l'influenza aviaire du GF-TADs**

La Docteure Ximena Melon, Vice-présidente de la Commission régionale et Déléguée de l'Argentine, a présenté les principales questions incluses dans les Recommandations de la réunion, publiées sur le site web de la Représentation régionale.

Elle a souligné plusieurs points essentiels tels que l'importance de la mise en œuvre des Normes de l'OMSA, en particulier pour éviter les obstacles inutiles au commerce, puis a abordé la transparence et la notification des cas d'influenza aviaire, à la fois hautement et faiblement pathogène, tant chez les animaux domestiques que sauvages, ainsi que le sujet de la vaccination.

En outre, elle a souligné l'importance de disposer de protocoles pour l'application des systèmes de zonage et de compartimentation, ainsi que pour l'autodéclaration de statut sanitaire.

En ce qui concerne la vaccination, elle a indiqué que les Recommandations soulignent la nécessité de disposer de programmes fondés sur les réalités et les risques nationaux, et d'utiliser des vaccins de haute qualité, adaptés sur le plan antigénique et régulièrement contrôlés. Elle a souligné l'importance d'une réévaluation régulière des plans de vaccination, conformément à la surveillance épidémiologique, afin de garantir le statut indemne de maladie là où les vaccins sont appliqués.

#### **10. Activités menées par les Représentations régionale et sous-régionale. Synthèse de la réunion du Bureau de la Commission régionale tenue en septembre 2022**

La Docteur Catya Martinez, Représentante sous-régionale pour l'Amérique centrale, a présenté les résultats de la réunion, qui a jeté les bases de l'élaboration de plans d'action et de stratégies régionales pour le bien-être animal et la santé des animaux aquatiques, en collaboration avec les différentes sous-régions et les Membres du Bureau.

Par ailleurs, elle s'est référée à la proposition des Représentations régionale et sous-régionale de soutenir la création d'un espace de dialogue pour les Membres afin de discuter du processus de révision des Normes de l'OMSA et d'éventuelles prises de position régionales communes, de la formation des Délégués nouvellement nommés et de leurs Points focaux nationaux, tout ceci afin d'assurer l'amélioration continue de la communication à l'échelle régionale.

Enfin, elle a détaillé les projets en cours dans la région, en soulignant ceux liés à la résistance aux antimicrobiens, aux chevaux HHP et au GF-TADs, en remerciant les Membres et les organisations régionales et sous-régionales pour leur soutien.

Mme Jennifer Lasley, du Service du Renforcement des capacités, a brièvement annoncé le développement du Système d'information PVS, dont le lancement mondial est prévu pour le centième anniversaire de l'Organisation qui sera commémoré lors de la Session générale de 2024. Elle a souligné les avantages que le nouveau système devrait apporter aux Membres et a encouragé les Délégués à visiter le Kiosque PVS durant la Session générale.

### **SÉANCE À HUIS CLOS RÉSERVÉE AUX DÉLÉGUÉS**

#### **11. Rapport de synthèse financière (documents financiers de la SG)**

M. Xavier Pairault, Directeur de l'Administration de l'OMSA, a brièvement expliqué les motifs qui sous-tendent la proposition d'augmenter les taux des contributions statutaires de 15 % pour l'année 2024. Sa présentation était un résumé du rapport financier disponible sur le site web de la SG.

Il a rappelé que 1) des discussions relatives à la viabilité financière du Budget général de l'OMSA ont débuté lors de la réunion du Conseil en septembre 2021, tenant compte principalement de l'impact de la numérisation et de l'augmentation du nombre et du types d'activités menées par l'OMSA afin de répondre aux besoins de ses Membres ; 2) une réunion extraordinaire du Conseil, tenue en décembre 2021, a validé la proposition présentée et au final acceptée par l'Assemblée en 2022, visant à augmenter les contributions statutaires de 30 % au cours de la période 2023-2025, avec l'adoption d'une augmentation de 15 % en 2023 et la prévision d'une augmentation de 7,5 % en 2024 et 7,5 % en 2025 ; 3) Une note explicative a été partagée avec les Délégués expliquant le fondement de l'augmentation proposée en 2022. Cette explication est toujours d'actualité en 2023 et comporte une problématique supplémentaire, celle de la forte dégradation de la situation économique.

Le Directeur de l'Administration a expliqué que depuis l'adoption de la Résolution 15/2018, l'indice des prix à la consommation de l'OCDE de l'année N-1 est pris en compte pour la contribution de l'année N+1. Par conséquent, l'augmentation minimale pour 2024 serait au moins de + 9,6 %.

En comparant l'IPC total de l'OCDE de la période de l'an dernier avec l'augmentation annuelle des contributions statutaires, il apparaît comme évident que les taux d'augmentation de l'OMSA depuis 2019 sont en fait extrêmement faibles (= - 0,3%).

Se référant à la préparation du Programme de travail prévu au Budget de 2024, M. Pairault a expliqué que l'impact de la forte inflation sur l'ensemble des biens et services, couplé à la crise de l'énergie, a déjà eu un impact négatif sur la capacité de l'OMSA à mener à bien ses activités. Le taux d'inflation annulera et consommera les gains positifs provenant de l'augmentation des contributions statutaires. Par conséquent, lors de la réunion de février 2023, le Conseil a décidé à l'unanimité de demander aux Membres d'augmenter les contributions statutaires de 2024 de 15 % afin d'atténuer l'impact de l'inflation. Cette augmentation se traduit par une augmentation effective de 9,6 % sur une période de six ans et sert à couvrir les coûts fixes et récurrents ainsi que les investissements clés tels que la transformation numérique, les activités de reconnaissance de statut et le fonctionnement des Bureaux régionaux.

Le Directeur de l'Administration a conclu en soulignant que les contributions statutaires et extraordinaires, par le biais du Budget général, constituent une source de financement primordiale et sont essentielles au fonctionnement de l'Organisation. Elles permettent d'assurer une certaine fiabilité du financement et d'affecter les ressources en fonction des activités et des plans stratégiques de l'Organisation. Elles sont essentielles à la viabilité financière de l'OMSA.

## **12. Facilitation de l'accès à la plateforme de votation (Unité des Affaires juridiques)**

Mme Lisa Brouard, de l'Unité des Affaires juridiques, a rappelé aux Délégués que, dans le cadre de la 90e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués, le vote sur certaines résolutions et les élections partielles se dérouleront en ligne à l'aide de deux plateformes de votation, la plateforme n° 1 permettant de voter sur certaines résolutions à l'avance, et la plateforme n° 2 permettant de voter lors des élections partielles.

Tout comme en 2022, ces deux plateformes seront gérées par le prestataire de services « UK Engage ». Toutefois, contrairement à l'année précédente, les plateformes de votation seront uniquement accessibles via le Portail des Délégués. Les Délégués ont reçu un message depuis l'adresse [VotingSupport@woah.org](mailto:VotingSupport@woah.org) contenant ces informations et indiquant comment accéder aux plateformes.

Un lien sera affiché sur le Portail des Délégués vers chacune des plateformes de votation. Chaque lien est unique et sera automatiquement authentifié.

Les Délégués ne disposant pas de droit de vote ne verront pas la plateforme n° 1, mais il est essentiel qu'ils se connectent à la plateforme n° 2 pour les élections partielles et, même s'ils ne peuvent pas voter, il est important que le quorum soit assuré.

Les votes anticipés pour les résolutions doivent être effectués en ligne (via la plateforme n° 1) du 15 au 22 mai (23h59 CEST).

Le vote pour l'élection partielle se fera en ligne (via la plateforme n° 2) et aura lieu le jeudi 25 mai à 11h30 CEST sur le lieu de la Session générale. Seuls les Délégués présents dans la salle pourront voter.

Les Délégués pourront accéder aux liens en utilisant leurs propres appareils électroniques.

Les Délégués doivent valider leur accès au Portail des Délégués en suivant les instructions envoyées via un courriel généré automatiquement par « Microsoft Invitations, au nom de l'OMSA ». Ce courriel contient des informations sur la manière de valider leur accès au Portail des Délégués.

Les Délégués ont été encouragés à valider leur accès au Portail dès que possible afin de garantir leur accès aux plateformes de votation en ligne.

**13. Proposition de nomination d'un Membre de la Commission régionale pour les Amériques au poste de « Membre du Conseil » et d'un Membre du Bureau de la Commission régionale**

Le Docteur Hugo Federico Idoyaga Benítez, Président de l'Assemblée mondiale des Délégués et Délégué du Paraguay, a rappelé aux participants qu'il y avait un nouveau Délégué de Cuba, laissant un siège de Membre du Conseil vacant, ce qui nécessitait une élection partielle.

Au terme d'une discussion à laquelle ont participé tous les Délégués présents à la réunion, le Docteur Wilmer José Juárez Juárez, Délégué du Nicaragua, a été proposé comme Membre du Conseil.

Ce poste sera occupé pour une période d'une année, jusqu'à l'élection pour le prochain mandat de trois ans du Conseil, qui aura lieu en mai 2024.

Les discussions se sont poursuivies sur les différentes candidatures au siège vacant du Bureau de la Commission régionale, qui s'est alors constitué comme suit :

Présidente :	Docteure Ximena Melón (Argentine)
Vice-président :	Docteure Rosemary Sifford (États-Unis d'Amérique)
Vice-président :	Docteur Arnold Dwarkasing (Curaçao)
Secrétaire Général :	Docteur Rafael Enrique Rodriguez Alvarado (Honduras)

Les postes seront occupés pour une période d'une année, jusqu'à l'élection pour le prochain mandat de trois ans de la Commission régionale, qui aura lieu en mai 2024.

Ces propositions seront soumises au vote de l'Assemblée mondiale des Délégués.

**14. Clôture**

La réunion s'est officiellement achevée à 19h15 CEST.

**RÉUNION DE LA  
COMMISSION RÉGIONALE POUR LES AMÉRIQUES**

**Paris, 16 mai 2023**

---

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Informations concernant le changement de nom de la Représentation sous-régionale pour l'Amérique centrale
3. Résultats de la 26e Conférence de la Commission régionale pour les Amériques, tenue virtuellement les 8 et 9 novembre 2022
4. Confirmation du lieu de la 27e Conférence de la Commission régionale pour les Amériques, qui se tiendra en novembre 2024
5. Proposition du Thème technique I (assorti d'un questionnaire adressé aux Membres) à inscrire à l'ordre du jour de la 27e Conférence de la Commission régionale pour les Amériques
6. Proposition de thèmes stratégiques d'intérêt mondial à traiter par l'OMSA par divers moyens (*Revue scientifique et technique*, newsletter, article scientifique, thème technique ou lors d'une activité ou d'une réunion spécifique)
7. Demande des États-Unis d'Amérique, du Brésil et du Mexique en vue de former un consortium de Centres collaborateurs de l'OMSA pour l'économie de la santé animale
8. Demande d'adhésion de Saint-Vincent-et-les-Grenadines à l'OMSA
9. Conclusions de la deuxième réunion du Groupe permanent d'experts de l'influenza aviaire du GF-TADs
10. Activités menées par les Représentations régionale et sous-régionale. Synthèse de la réunion du Bureau de la Commission régionale tenue en septembre 2022

**SÉANCE À HUIS CLOS RÉSERVÉE AUX DÉLÉGUÉS**

11. Rapport de synthèse financière (documents financiers de la SG)
12. Facilitation de l'accès à la plateforme de votation (Unité des Affaires juridiques)
13. Proposition de nomination d'un Membre de la Commission régionale pour les Amériques au poste de « Membre du Conseil » et d'un Membre du Bureau de la Commission régionale
14. Clôture

**RAPPORT DE LA RÉUNION  
DE LA COMMISSION RÉGIONALE POUR  
L'ASIE, L'EXTRÊME-ORIENT ET L'OCÉANIE**

**15 mai 2023**

---

La Commission régionale pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie s'est réunie en visioconférence le 15 mai 2023 à 07h00 CEST. La réunion a rassemblé jusqu'à 52 participants, dont des Délégués et des observateurs de 20 Membres de la Commission, ainsi que des représentants de quatre organisations internationales ou régionales :

Membres de la Commission : Australie, Bhoutan, Chine (Rép. Pop. de), Taipei Chinois, Inde, Indonésie, Japon, Corée (Rép. de), Laos, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Nouvelle Calédonie, Nouvelle Zélande, Pakistan, Philippines, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, et Vietnam.

Observateurs : Hong Kong (RAS), Membres des Commissions spécialisées et des Groupes de travail de l'OMSA

Organisations internationales / régionales : ICFAW<sup>1</sup>, Communauté du Pacifique, SAARC<sup>2</sup>, et WWF<sup>3</sup>

La réunion était présidée par le Docteur Baoxu Huang, Président de la Commission régionale pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie et Délégué de la République Populaire de Chine, accompagné du Docteur Hirofumi Kugita, Représentant régional pour l'Asie et le Pacifique.

**1. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour figurant en annexe a été adopté à l'unanimité.

**2. Organisation de la 33e Conférence de la Commission régionale pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie qui se tiendra en novembre 2023**

La Docteure Alka Upadhyaya, Déléguée de l'Inde, a confirmé que son pays était désireux et honoré d'organiser cet événement régional de premier plan et a invité tous les Délégués à assister à la conférence, qui se tiendra à New Delhi du 13 au 17 novembre 2023.

Elle a présenté brièvement les diverses dispositions prises par l'Inde pour commencer à organiser la conférence. La Docteure Alka Upadhyaya a ensuite communiqué des éléments d'ordre général sur l'événement, assurant les participants que les invitations ainsi que toutes les informations utiles seraient envoyées en temps voulu.

---

<sup>1</sup> ICFAW : International Coalition for Animal Welfare [Coalition internationale pour le bien-être animal]

<sup>2</sup> SAARC : South Asian Association for Regional Cooperation [Association sud-asiatique de coopération régionale]

<sup>3</sup> WWF : Fonds mondial pour la nature

### **3. Informations concernant le changement de nom de la Commission régionale**

Le Docteur Jean-Philippe Dop, Directeur général adjoint de l'OMSA en charge des Affaires institutionnelles et actions régionales, a expliqué le processus relatif à la proposition qui sera présentée par le biais d'une résolution pour adoption par l'Assemblée mondiale des Délégués, visant à modifier le nom de la Commission régionale, actuellement appelée « Commission régionale pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie », pour la renommer « Commission régionale pour l'Asie et le Pacifique ». Et ce, afin d'harmoniser le nom de la Commission avec celui de la Représentation régionale de l'OMSA.

### **4. Sélection du Thème technique II (sans questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 33e Conférence de la Commission régionale pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie**

La Commission régionale a sélectionné le thème technique suivant (sans questionnaire adressé aux Membres) pour ajout à l'ordre du jour de la 33e Conférence de la Commission régionale pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie :

« Approches " Une seule santé " pour faire face aux risques : Études de cas et discussions axées sur l'influenza aviaire dans le but de mettre en œuvre une surveillance efficace/efficiente et un partage des données dans tous les secteurs, y compris la faune sauvage et l'environnement. »

L'idée étant d'utiliser les résultats de ces travaux pour améliorer les capacités de la région en matière de prévention, de contrôle, de surveillance, de vaccination et de diffusion de messages axés sur les risques pour sensibiliser le public à l'influenza aviaire.

### **5. Proposition de trois thèmes stratégiques d'intérêt mondial à traiter par l'OMSA par divers moyens (Revue scientifique et technique, newsletter, article scientifique, thème technique ou lors d'une activité ou d'une réunion spécifique)**

La Commission régionale a proposé les trois thèmes stratégiques suivants, d'intérêt mondial, que l'OMSA devrait aborder par divers moyens :

1. « Stratégies de prévention et de lutte contre la peste porcine africaine, y compris les mesures de sécurité biologique, la surveillance, l'enquête épidémiologique pour identifier les voies d'entrée dans les exploitations, et les mécanismes d'indemnisation. »
2. « Stimuler la recherche " Une seule santé " sur la RAM et les zoonoses à potentiel pandémique afin d'améliorer la coordination entre les différentes parties prenantes, y compris les partenariats public-privé, pour une meilleure préparation. »
3. « Coopération internationale pour les mesures de contrôle aux frontières : comment lutter contre le commerce transfrontalier illégal ou informel de produits animaux commerciaux et non commerciaux par le biais de services postaux ou de coursiers et de bagages à main. »

### **6. Discussion sur les prises de position régionales en vue de la Session générale de l'OMSA**

Le Docteur Ye Tun Win, Secrétaire général de la Commission régionale pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie et Délégué du Myanmar, a mené la discussion sur les quatre propositions des Membres qui seront présentées lors de la Session générale.

Une proposition a été acceptée à l'unanimité comme prise de position régionale pour la Session générale de l'OMSA : soutien au Rapport de la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres, février 2023, ajout au Chapitre 8.8 Infection par le virus de la fièvre aphteuse du nouvel article 8.8.4bis sur les compartiments indemnes de fièvre aphteuse dans lesquels la vaccination est pratiquée.

Les Membres peuvent présenter d'autres propositions en tant qu'interventions lors de la Session générale, mais pas en tant que prises de position régionales.

**7. Mise à jour concernant la Stratégie régionale du GF-TADs pour l'Asie et le Pacifique pour 2023-2027 et plan de travail futur**

Le Docteur Hnin Thidar Myint, coordinateur de projet pour la Représentation régionale de l'OMSA pour l'Asie et le Pacifique, a retracé l'historique et la gouvernance du GF-TADs régional pour l'Asie et le Pacifique, et a fait le point sur la Stratégie régionale du GF-TADs. La 12e Réunion du Comité directeur régional du GF-TADs, qui s'est tenue à Tokyo en février 2023, a permis de mettre à jour la liste des maladies prioritaires régionales pour y inclure : la fièvre aphteuse, la PPR, la peste porcine africaine et d'autres maladies porcines (la peste porcine classique, le syndrome dysgénésique et respiratoire du porc, la diarrhée épidémique porcine), l'influenza aviaire et la dermatose nodulaire contagieuse. Le plan de travail biennal et la voie à suivre ont été présentés.

De plus amples informations sont disponibles sur le site régional de l'OMSA : <https://rr-asia.woah.org/en/events/12th-fao-woah-regional-steering-committee-meeting-of-gf-tads-for-asia-and-the-pacific/>.

**8. Mise à jour des activités régionales concernant « Une seule santé », y compris la rage, la RAM et la faune sauvage**

Le Docteur Kinzang Dukpa, coordinateur de projet régional pour la Représentation régionale de l'OMSA pour l'Asie et le Pacifique, a présenté les actions « Une seule santé » de l'OMSA au niveau mondial avant de détailler les activités régionales relatives à « Une seule santé », à la rage, à la résistance aux antimicrobiens (RAM), à la sécurité alimentaire, aux zoonoses parasitaires négligées, à la santé des animaux sauvages et au renforcement des mécanismes de collaboration multisectorielle, y compris le travail effectué avec l'Alliance quadripartite régionale (FAO, OMS, OMSA et PNUE). Il a fait part de la voie à suivre en ce qui concerne « Une seule santé » dans la région, via des efforts de collaboration continus. Il a indiqué qu'une réunion régionale quadripartite se tiendrait du 5 au 8 septembre à Bangkok, en Thaïlande.

**9. Mise à jour sur le Groupe consultatif pour la Stratégie régionale en matière de bien-être animal**

La Docteure Kate Littin, Présidente du Groupe consultatif, a présenté la Stratégie de la région Asie, Extrême-Orient et Océanie en matière de bien-être animal et a fait le point sur la composition de ses Membres (des travaux ont été menés récemment pour assurer la représentation des Membres). Elle a présenté les activités actuelles et futures en soulignant que, depuis sa récente réactivation, le Groupe a repris ses activités avec dynamisme.

**10. Mise à jour sur l'engagement de l'OMSA et la santé animale dans le Pacifique**

Le Docteur Maho Urabe, vétérinaire régional pour la Représentation régionale de l'OMSA pour l'Asie et le Pacifique, a donné un aperçu de l'engagement de l'OMSA dans le Pacifique. Des opportunités récentes ont mobilisé à la fois des Membres de l'OMSA et des non-membres, et un consultant est basé à Fidji pour favoriser l'engagement dans la sous-région. L'engagement de l'OMSA envers le Pacifique a été mis en exergue par une visite de la Docteure Monique Eloit en mars 2023. L'OMSA continuera à encourager les actions en faveur de ses Membres, à soutenir les réseaux sous-régionaux et à renforcer les collaborations dans le Pacifique.

## 11. Candidature de l'Australie pour héberger un Centre collaborateur de l'OMSA sur la gestion des risques sanitaires liés à la faune sauvage

Le Docteur Mark Schipp, Délégué de l'Australie, a soumis une demande à la Commission régionale afin qu'elle considère l'organisation *Wildlife Health Australia (WHA)*, en Nouvelle-Galles du Sud, comme un Centre collaborateur de l'OMSA pour la gestion des risques sanitaires liés à la faune sauvage.

Le Docteur Schipp a décrit brièvement le centre proposé et ses activités, précisant que tous les détails avaient déjà été communiqués aux Délégués.

La Commission régionale a approuvé à l'unanimité la proposition soumise par *Wildlife Health Australia (WHA)*.

Mme Jennifer Lasley, du Service du Renforcement des capacités, a brièvement annoncé le développement du Système d'information PVS, dont le lancement mondial est prévu pour le centième anniversaire de l'Organisation qui sera commémoré lors de la Session générale de 2024. Elle a souligné les avantages que le nouveau système devrait apporter aux Membres et a encouragé les Délégués à visiter le Kiosque PVS durant la Session générale.

### SÉANCE À HUIS CLOS RÉSERVÉE AUX DÉLÉGUÉS

## 12. Rapport de synthèse financière (documents financiers de la SG)

M. Xavier Pairault, Directeur de l'Administration de l'OMSA, a brièvement expliqué les motifs qui sous-tendent la proposition d'augmenter les taux des contributions statutaires de 15 % pour l'année 2024. Sa présentation était un résumé du rapport financier disponible sur le site web de la SG.

Il a rappelé que 1) des discussions relatives à la viabilité financière du Budget général de l'OMSA ont débuté lors de la réunion du Conseil en septembre 2021, tenant compte principalement de l'impact de la numérisation et de l'augmentation du nombre et du types d'activités menées par l'OMSA afin de répondre aux besoins de ses Membres ; 2) une réunion extraordinaire du Conseil, tenue en décembre 2021, a validé la proposition présentée et au final acceptée par l'Assemblée en 2022, visant à augmenter les contributions statutaires de 30 % au cours de la période 2023-2025, avec l'adoption d'une augmentation de 15 % en 2023 et la prévision d'une augmentation de 7,5 % en 2024 et 7,5 % en 2025 ; 3) Une note explicative a été partagée avec les Délégués expliquant le fondement de l'augmentation proposée en 2022. Cette explication est toujours d'actualité en 2023 et comporte une problématique supplémentaire, celle de la forte dégradation de la situation économique.

Le Directeur de l'Administration a expliqué que depuis l'adoption de la Résolution 15/2018, l'indice des prix à la consommation de l'OCDE de l'année N-1 est pris en compte pour la contribution de l'année N+1. Par conséquent, l'augmentation minimale pour 2024 serait au moins de + 9,6 %.

En comparant l'IPC total de l'OCDE de la période de l'an dernier avec l'augmentation annuelle des contributions statutaires, il apparaît comme évident que les taux d'augmentation de l'OMSA depuis 2019 sont en fait extrêmement faibles (= - 0,3%).

Se référant à la préparation du Programme de travail prévu au Budget de 2024, M. Pairault a expliqué que l'impact de la forte inflation sur l'ensemble des biens et services, couplé à la crise de l'énergie, a déjà eu un impact négatif sur la capacité de l'OMSA à mener à bien ses activités. Le taux d'inflation annulera et consommera les gains positifs provenant de l'augmentation des contributions statutaires. Par conséquent, lors de la réunion de février 2023, le Conseil a décidé à l'unanimité de demander aux Membres d'augmenter les contributions statutaires de 2024 de 15 % afin d'atténuer l'impact de l'inflation. Cette augmentation se traduit par une augmentation effective de 9,6 % sur une période de six ans et sert à couvrir les coûts fixes et récurrents ainsi que les investissements clés tels que la transformation numérique, les activités de reconnaissance de statut et le fonctionnement des Bureaux régionaux.

Le Directeur de l'Administration a conclu en soulignant que les contributions statutaires et extraordinaires, par le biais du Budget général, constituent une source de financement primordiale et sont essentielles au fonctionnement de l'Organisation. Elles permettent d'assurer une certaine fiabilité du financement et d'affecter les ressources en fonction des activités et des plans stratégiques de l'Organisation. Elles sont essentielles à la viabilité financière de l'OMSA.

### **13. Facilitation de l'accès à la plateforme de votation**

M. Luke York, de l'Unité des Affaires juridiques, a rappelé aux Délégués que, dans le cadre de la 90e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués, le vote sur certaines résolutions et les élections partielles se dérouleront en ligne à l'aide de deux plateformes de votation, la plateforme n° 1 permettant de voter sur certaines résolutions à l'avance, et la plateforme n° 2 permettant de voter lors des élections partielles.

Tout comme en 2022, ces deux plateformes seront gérées par le prestataire de services « UK Engage ». Toutefois, contrairement à l'année précédente, les plateformes de votation seront uniquement accessibles via le Portail des Délégués. Les Délégués ont reçu un message depuis l'adresse [VotingSupport@woah.org](mailto:VotingSupport@woah.org) contenant ces informations et indiquant comment accéder aux plateformes.

Un lien sera affiché sur le Portail des Délégués vers chacune des plateformes de votation. Chaque lien est unique et sera automatiquement authentifié.

Les Délégués ne disposant pas de droit de vote ne verront pas la plateforme n° 1, mais il est essentiel qu'ils se connectent à la plateforme n° 2 pour les élections partielles et, même s'ils ne peuvent pas voter, il est important que le quorum soit assuré.

Les votes anticipés pour les résolutions doivent être effectués en ligne (via la plateforme n° 1) du 15 au 22 mai (23h59 CEST).

Le vote pour l'élection partielle se fera en ligne (via la plateforme n° 2) et aura lieu le jeudi 25 mai à 11h30 CEST sur le lieu de la Session générale. Seuls les Délégués présents dans la salle pourront voter.

Les Délégués pourront accéder aux liens en utilisant leurs propres appareils électroniques.

Les Délégués doivent valider leur accès au Portail des Délégués en suivant les instructions envoyées via un courriel généré automatiquement par « Microsoft Invitations, au nom de l'OMSA ». Ce courriel contient des informations sur la manière de valider leur accès au Portail des Délégués.

Les Délégués ont été encouragés à valider leur accès au Portail dès que possible afin de garantir leur accès aux plateformes de votation en ligne.

### **14. Clôture**

La réunion s'est officiellement achevée à 09 h 58 CEST.

**RÉUNION DE LA  
COMMISSION RÉGIONALE POUR  
L'ASIE, L'EXTRÊME-ORIENT ET L'OCÉANIE**

**15 mai 2023**

---

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Organisation de la 33e Conférence de la Commission régionale pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie qui se tiendra en novembre 2023
3. Informations concernant le changement de nom de la Commission régionale
4. Sélection du Thème technique II (sans questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 33e Conférence de la Commission régionale pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie
5. Proposition de trois thèmes stratégiques d'intérêt mondial à traiter par l'OMSA par divers moyens (*Revue scientifique et technique*, newsletter, article scientifique, thème technique ou lors d'une activité ou d'une réunion spécifique)
6. Discussion sur les prises de position régionales en vue de la Session générale de l'OMSA
7. Mise à jour concernant la Stratégie régionale du GF-TADs pour l'Asie et le Pacifique pour 2023-2027 et plan de travail futur
8. Mise à jour des activités régionales concernant « Une seule santé », y compris la rage, la RAM et la faune sauvage
9. Mise à jour sur le Groupe consultatif pour la Stratégie régionale en matière de bien-être animal
10. Mise à jour sur l'engagement de l'OMSA et la santé animale dans le Pacifique
11. Candidature de l'Australie pour héberger un Centre collaborateur de l'OMSA sur la gestion des risques sanitaires liés à la faune sauvage

**SÉANCE À HUIS CLOS RÉSERVÉE AUX DÉLÉGUÉS**

12. Rapport de synthèse financière (documents financiers de la SG)
13. Facilitation de l'accès à la plateforme de votation
14. Clôture

## RAPPORT DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION RÉGIONALE POUR L'EUROPE

Paris, le 17 mai 2023

---

La Commission régionale de l'OMSA pour l'Europe s'est réunie en visioconférence le 17 mai 2023 à 10h00 CEST. Cette réunion a rassemblé 130 participants, dont des Délégués et observateurs de 48 Membres de la Commission et des représentants de 9 organisations internationales ou régionales :

Membres de la Commission : Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Macédoine du Nord, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, San Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéque (Rép. ~), Türkiye, Turkménistan et Ukraine.

Organisations internationales/régionales : CE<sup>1</sup>, IGC<sup>2</sup>, EuFMD<sup>3</sup>, FVE<sup>4</sup>, IABS<sup>5</sup>, ICFAW/RSPCA<sup>6</sup>, WAP<sup>7</sup>, FESASS<sup>8</sup> ; HealthforAnimals, et *Animal Health Europe*.

La réunion était présidée par le Docteur Maris Balodis, Président de la Commission régionale pour l'Europe et Délégué de la Lettonie, assisté du Docteur Budimir Plavsic, Représentant régional de l'OMSA.

### 1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour figurant en annexe a été adopté à l'unanimité.

---

<sup>1</sup> CE : Commission européenne

<sup>2</sup> IGC : International Egg Commission [*Commission internationale des œufs*]

<sup>3</sup> EuFMD : European Commission for the Control of Foot-and-Mouth Disease [*Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse*]

<sup>4</sup> FVE : Federation of Veterinarians of Europe [*Fédération des Vétérinaires d'Europe*]

<sup>5</sup> IABS : International alliance for biological standardization [*Alliance internationale pour la normalisation biologique*]

<sup>6</sup> ICFAW/RSPCA : International Coalition for Animal Welfare/Royal Society for the Prevention of Cruelty to Animals [*Coalition internationale pour le bien-être animal/Société royale pour la prévention de la cruauté aux animaux*]

<sup>7</sup> WAP : World Animal Protection [*Protection mondiale des animaux*]

<sup>8</sup> FESASS : Fédération européenne pour la santé animale et la sécurité sanitaire

## **2. Résultats de la 30e Conférence de la Commission régionale pour l'Europe qui s'est tenue à Catane, en Italie, du 3 au 7 octobre 2022**

Le Docteur Vasili Basiladze, Secrétaire général de la Commission régionale pour l'Europe et Délégué de la Géorgie, a brièvement présenté les principales conclusions des thèmes abordés et discutés lors de la 30e Conférence de la Commission régionale, à laquelle ont assisté 153 participants au total, dont des Délégués de l'OMSA et des représentants de 40 Membres de la Région et des responsables de 12 organisations régionales et internationales.

Il a notamment souligné les points suivants : I) Il est essentiel que l'OMSA et ses Membres se positionnent concernant les principaux défis rencontrés actuellement dans le monde, afin de veiller à ce que l'Organisation puisse faire entendre sa voix au-delà du secteur des Services vétérinaires et ne soit pas limitée au domaine de l'élevage et des échanges commerciaux ; II) Il ne s'agit pas de faire comprendre aux politiciens le langage vétérinaire mais de nous adapter au langage des politiciens pour nous exprimer clairement et expliquer le rôle crucial joué par les Services vétérinaires et leur travail ainsi que leur contribution à la santé dans le monde, l'importance qu'il y a à harmoniser notre travail avec celui des autorités en charge de la santé publique et de l'environnement ; III) Une plus grande transparence de la part des Membres de l'OMSA, comme en témoigne le nombre de rapports d'alerte précoce reçus chaque année, est saluée et il convient d'approfondir les efforts en matière d'établissement de rapports afin d'améliorer la transparence au niveau régional. IV) L'OMSA doit continuer à pouvoir permettre à ses Membres de signaler facilement les maladies animales afin de faciliter la transparence, l'accessibilité et l'analyse. Les connaissances qui en découlent doivent assister l'OMSA, ses Membres et autres parties prenantes dans le processus de prise de décision et contribuer aux efforts d'amélioration des performances du système ; V) Il n'est pas facile pour les Membres de mettre en œuvre au niveau national l'approche « Une seule santé » et d'assurer une coopération multisectorielle de manière inclusive. Cela nécessite un suivi approfondi, notamment avec les collègues du secteur de la santé qui ont tendance à oublier le secteur de la santé animale dans les discussions essentielles. Par conséquent, il est d'une importance cruciale de renforcer la visibilité au niveau politique ainsi que la présence sur le terrain, afin d'assurer le partage des compétences, la compréhension et la prise de conscience au sujet de l'approche « Une seule santé » ; VI) L'IAHP a été identifiée comme « maladie prioritaire » régionale, et des initiatives au niveau régional comme mondial sous en cours de développement, notamment dans le cadre du GF-TADs, en vue d'élaborer des stratégies de lutte contre les maladies tenant compte de l'évolution de ces dernières et des besoins des Membres. Les stratégies doivent reposer sur les dernières données scientifiques disponibles et répondre à différents critères, dont la sécurité, l'efficacité et la viabilité économique ; VII) La Plateforme régionale de l'OMSA sur le bien-être animal pour l'Europe a identifié l'application des Normes de l'OMSA en matière de bien-être animal durant le transport comme étant l'un des sujets prioritaires pour les Plans d'action, et apporte son soutien aux Services vétérinaires dans la mise en œuvre de ces normes.

Enfin, il a rappelé que deux recommandations ont été adoptées par la Commission régionale concernant les deux thèmes techniques de la Conférence (TT 1 : Transport longue distance d'animaux vivants : normes de l'OMSA et meilleures pratiques, notamment perception sociétale et aspects relatifs à la communication, et TT 2 : Vaccination contre l'IAHP). Les deux recommandations seront soumises à l'Assemblée mondiale pour adoption.

## **3. Confirmation du lieu de la 31e Conférence de la Commission régionale pour l'Europe qui se tiendra en septembre 2024**

Le Docteur Abrar Akbarov, Délégué de l'Ouzbékistan, a réitéré l'offre de son pays d'accueillir la 31e Conférence de la Commission régionale pour l'Europe à Samarcande du 30 septembre au 4 octobre 2024.

Le Docteur Akbarov a assuré qu'il était déterminé à rendre la conférence productive et a mentionné la mise en place de groupes de travail pour l'appui à l'organisation de cet événement.

Il a exprimé le vœu que les participants ne se contentent pas seulement de remplir les objectifs de la conférence, mais qu'ils découvrent également la richesse culturelle de l'Ouzbékistan.

L'opportunité d'accueillir cet événement est considéré comme un honneur et le Délégué se réjouit d'accueillir la Commission régionale en septembre 2024.

**4. Proposition du Thème technique I (avec questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 31<sup>e</sup> Conférence de la Commission régionale pour l'Europe**

À l'issue de plusieurs discussions entre Délégués, la Commission régionale a proposé le thème technique suivant (assorti d'un questionnaire adressé aux Membres) pour ajout à l'ordre du jour de la 31<sup>ème</sup> Conférence de la Commission régionale pour l'Europe :

« Préparation aux pandémies en Europe : le rôle des Services vétérinaires et de santé animale dans l'approche Une seule santé et la préparation aux pandémies »

**5. Proposition de trois thèmes stratégiques d'intérêt mondial à aborder par l'OMSA par divers moyens (*Revue scientifique et technique*, newsletter, article scientifique, thème technique, ou lors d'une activité/réunion spécifique)**

La Commission régionale a proposé les trois thèmes stratégiques d'intérêt mondial suivants à aborder par l'OMSA par divers moyens :

1. « Le commerce d'embryons sans risque »
2. « Rôles et responsabilités des paraprofessionnels vétérinaires (à savoir, une pénurie de professionnels vétérinaires pour les contrôles officiels) »
3. « Vaccination contre l'IAHP »

**6. Rapport d'activités dans le cadre de la plateforme de l'OMSA sur le bien-être animal pour l'Europe**

Le Docteur Ulrich Herzog, Vice-président de la Commission régionale pour l'Europe et Délégué de l'Autriche, a commencé par rappeler brièvement le contexte et le mécanisme de gouvernance de la Plateforme de l'OMSA sur le bien-être animal pour l'Europe, qui met actuellement en œuvre son 3<sup>e</sup> plan d'action (2021-2023) axé sur cinq thèmes prioritaires (transport d'animaux, abattage, gestion des populations canines, bien-être animal dans les catastrophes naturelles et équidés de travail).

Il a informé les participants que le prochain plan d'action, couvrant la période 2024-2026 et en cours d'élaboration, vise à assurer la continuité avec les trois plans d'action précédents et est axé sur le renforcement de l'implication des Membres de l'OMSA dans l'élaboration des normes et la collaboration régionale en vue de leur mise en œuvre.

Les activités relevant de chaque thème prioritaire qu'il est prévu d'intégrer dans le prochain plan d'action (2024-2026) ont été présentées. En outre, pour le prochain plan d'action, une révision de la théorie du changement et du cadre de résultats de la Plateforme est prévue sur la base des résultats de l'évaluation externe de la Plateforme qui est en cours.

Il a terminé en invitant les membres de la Commission régionale pour l'Europe à contribuer à l'élaboration du prochain plan d'action et a rappelé qu'une manifestation organisée à ce sujet en marge de la 90<sup>e</sup> Session générale sera l'occasion de discuter et d'échanger sur l'évolution du plan d'action. Cet événement est ouvert à tous et organisé avec le Service des Normes afin de discuter de la Stratégie mondiale pour le bien-être animal et de l'Observatoire, et d'échanger des informations sur l'étude thématique à venir sur le transport des animaux.

## **7. Rapport d'activités dans le cadre du mécanisme GF-TADs en Europe, Plan d'action 2023-2027, Mécanisme de coordination régionale**

Le Docteur Bernard Van Goethem, Directeur, DG Santé et sécurité alimentaire, Commission européenne, a partagé les points suivants :

- Le Plan d'action du GF-TADs (2023-2027) pour l'Europe a été révisé et adopté, et met l'accent sur les maladies animales et les activités relatives à l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP). Il visera à définir des priorités pour les maladies, encourager le développement des capacités et renforcer la durabilité.
- Des événements relatifs au GF-TADs ont été organisés, portant sur des maladies prioritaires telles que la peste porcine africaine, la dermatose nodulaire contagieuse, la fièvre aphteuse, la peste des petits ruminants, la rage et l'influenza aviaire hautement pathogène. Ces événements ont souligné l'importance de la surveillance, de la collaboration et des initiatives spécifiques à chaque maladie.
- Les efforts de communication portent notamment sur les mises à jour des activités liées au GF-TADs sur les pages web régionales et sur le compte Twitter de l'OMSA.
- Le GF-TADs coordonne le travail de l'OMSA et de la FAO en Europe, en assurant la coopération par le biais d'un mécanisme formalisé et supervisé par le Comité de pilotage régional. Ce comité comprend plusieurs représentants des Membres. Les prochaines étapes comprennent la participation active des Membres dans la mise en œuvre du Plan d'action régional 2023-2027.
- La Commission européenne organise un événement en marge de la 90e Session générale, sur la vaccination contre l'influenza aviaire hautement pathogène dans l'UE. Cet événement est ouvert à tous les participants de la Session générale.

## **8. Mécanisme régional de coordination quadripartite « Une seule santé »**

Le Docteur Budimir Plavsic, Représentant régional de l'OMSA pour l'Europe, a présenté les activités « Une seule santé » aux niveaux mondial, régional et national.

En ce qui concerne le leadership mondial, il a été rappelé notamment qu'un Appel à l'action a été signé le 27 mars, soulignant l'engagement de la FAO, du PNUE, de l'OMS et de l'OMSA en faveur d'Une seule santé. La vision et l'orientation stratégiques sont axées sur l'intégration d'Une seule santé dans les instruments mondiaux, les efforts permettant de garantir un financement durable et la collaboration avec les pays pour en assurer la mise en œuvre.

En outre, il a mentionné que l'Alliance quadripartite a discuté de l'état de la mise en œuvre des accords et des actions, ainsi que de la finalisation du guide de mise en œuvre du Plan d'Action Conjoint (PAC). L'approbation du Plan d'action pour la mobilisation des ressources et l'élaboration d'opportunités d'investissement ont permis de traiter la question des sources de financement et des finances, tandis que les activités de plaidoyer et de communication visaient à simplifier les messages et à impliquer un plus grand nombre de parties prenantes. Le Groupe d'experts de haut niveau, ainsi que des initiatives en matière de preuves et de connaissances, ont souligné la collaboration, les rôles consultatifs en matière de politique et l'importance du développement des personnels.

Concernant le niveau régional, le Docteur Plavsic a notamment indiqué que les principaux résultats de la collaboration « Une seule santé » étaient la diminution de la résistance aux antimicrobiens, l'amélioration de la coordination pour les maladies zoonotiques, le développement de la sensibilisation et le renforcement de la coordination entre partenaires.

La Déléguée de la France a exprimé son appui aux efforts de l'OMSA en faveur d'Une seule santé, en soulignant l'importance du renforcement des liens avec les Membres. Elle a également souligné les efforts déployés par l'École vétérinaire de Lyon pour mettre en place de nouveaux programmes de formation en France, visant à renforcer les compétences en matière d'approche « Une seule santé » auprès des acteurs publics.

Le Docteur Plavsic a conclu en soulignant le rôle clé du leadership des Membres pour garantir la mise en œuvre active de l'agenda « Une seule santé », soulignant que la prochaine 90ème Session générale offrira des occasions de faire avancer les discussions sur l'initiative « Une seule santé ». Il a salué le programme de formation remarquable proposé par le Centre collaborateur de l'OMSA à Lyon.

## **9. Impact mondial des maladies animales (GBADs) - Activités en Europe pour estimer l'impact économique**

Mme Edna Massay Kallon, Responsable du programme GBADs à l'OMSA, a présenté les activités du GBADs avec le professeur Jonathan Rushton, Directeur du programme GBADs. Parmi les principaux points mis en exergue lors de la présentation, on peut citer :

- L'initiative Impact mondial des maladies animales (*Global Burden of Animal Diseases - GBADs*) fournit des données factuelles pour la hiérarchisation des maladies, tout en tirant des enseignements des processus d'élicitation d'experts existants. Un plan de travail quinquennal complet est en cours d'élaboration afin d'estimer l'impact régional des maladies animales. Ce plan complète le plan stratégique de l'OMSA, en se concentrant tout particulièrement sur la stratégie des données, la formation et l'implication régionale. Ce travail constitue une base pour l'élaboration de plans d'investissement fondés sur des données factuelles, l'affectation ciblée des ressources et l'évaluation de la qualité des investissements existants dans le domaine de la santé animale.
- Le programme GBADs permet de mieux comprendre les écarts d'investissement et de productivité que l'on trouve dans des systèmes de production européens majeurs, notamment dans les secteurs du bétail laitier et du saumon. Des études spécifiques à chaque pays, telles que celles lancées pour les bovins laitiers aux Pays-Bas et le saumon en Norvège, contribuent à cet effort global.
- Des efforts de renforcement des capacités sont actuellement déployés, par le biais d'ateliers, de réunions du consortium et de contacts avec les partenaires et les parties prenantes. À l'horizon 2023, il est prévu d'étendre la collaboration au Royaume-Uni, à l'Irlande et à l'Albanie, tout en réalisant des évaluations détaillées de l'impact sur la mortalité aux Pays-Bas et en Norvège.
- Un événement en marge de la Session générale de l'OMSA aura lieu le 23 mai de 11h30 à 12h30 dans la salle 201.

La Déléguée de la Suède, dans le cadre de la Présidence de l'UE, a félicité les intervenants pour leur présentation du GBADs et a lu une déclaration en faveur du programme, soulignant l'importance de risques également nouveaux tels que les sérotypes SAT-2 de la fièvre aphteuse, remerciant les efforts du gouvernement turc, et soulignant également les risques pour la santé animale posés par la guerre en Ukraine.

Mme Jennifer Lasley, du Service du Renforcement des capacités, a brièvement annoncé le développement du Système d'information PVS, dont le lancement mondial est prévu pour le centième anniversaire de l'Organisation qui sera commémoré lors de la Session générale de 2024. Elle a souligné les avantages que le nouveau système devrait apporter aux Membres et a encouragé les Délégués à visiter le Kiosque PVS durant la Session générale.

## SÉANCE À HUIS CLOS RÉSERVÉE AUX DÉLÉGUÉS

### 10. Rapport de synthèse financière (documents financiers de la SG)

M. Xavier Pairault, Directeur de l'Administration de l'OMSA, a brièvement expliqué les motifs qui sous-tendent la proposition d'augmenter les taux des contributions statutaires de 15 % pour l'année 2024. Sa présentation était un résumé du rapport financier disponible sur le site web de la SG.

Il a rappelé que 1) des discussions relatives à la viabilité financière du Budget général de l'OMSA ont débuté lors de la réunion du Conseil en septembre 2021, tenant compte principalement de l'impact de la numérisation et de l'augmentation du nombre et du types d'activités menées par l'OMSA afin de répondre aux besoins de ses Membres ; 2) une réunion extraordinaire du Conseil, tenue en décembre 2021, a validé la proposition présentée et au final acceptée par l'Assemblée en 2022, visant à augmenter les contributions statutaires de 30 % au cours de la période 2023-2025, avec l'adoption d'une augmentation de 15 % en 2023 et la prévision d'une augmentation de 7,5 % en 2024 et 7,5 % en 2025 ; 3) Une note explicative a été partagée avec les Délégués expliquant le fondement de l'augmentation proposée en 2022. Cette explication est toujours d'actualité en 2023 et comporte une problématique supplémentaire, celle de la forte dégradation de la situation économique.

Le Directeur de l'Administration a expliqué que depuis l'adoption de la Résolution 15/2018, l'indice des prix à la consommation de l'OCDE de l'année N-1 est pris en compte pour la contribution de l'année N+1. Par conséquent, l'augmentation minimale pour 2024 serait au moins de + 9,6 %.

En comparant l'IPC total de l'OCDE de la période de l'an dernier avec l'augmentation annuelle des contributions statutaires, il apparaît comme évident que les taux d'augmentation de l'OMSA depuis 2019 sont en fait extrêmement faibles (= - 0,3%).

Se référant à la préparation du Programme de travail prévu au Budget de 2024, M. Pairault a expliqué que l'impact de la forte inflation sur l'ensemble des biens et services, couplé à la crise de l'énergie, a déjà eu un impact négatif sur la capacité de l'OMSA à mener à bien ses activités. Le taux d'inflation annulera et consommera les gains positifs provenant de l'augmentation des contributions statutaires. Par conséquent, lors de la réunion de février 2023, le Conseil a décidé à l'unanimité de demander aux Membres d'augmenter les contributions statutaires de 2024 de 15 % afin d'atténuer l'impact de l'inflation. Cette augmentation se traduit par une augmentation effective de 9,6 % sur une période de six ans et sert à couvrir les coûts fixes et récurrents ainsi que les investissements clés tels que la transformation numérique, les activités de reconnaissance de statut et le fonctionnement des Bureaux régionaux.

Le Directeur de l'Administration a conclu en soulignant que les contributions statutaires et extraordinaires, par le biais du Budget général, constituent une source de financement primordiale et sont essentielles au fonctionnement de l'Organisation. Elles permettent d'assurer une certaine fiabilité du financement et d'affecter les ressources en fonction des activités et des plans stratégiques de l'Organisation. Elles sont essentielles à la viabilité financière de l'OMSA.

### 11. Facilitation de l'accès à la plateforme de votation

M. Rodney de Souza, Chef de l'Unité des Affaires juridiques, a rappelé aux Délégués que, dans le cadre de la 90e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués, le vote sur certaines résolutions et les élections partielles se dérouleront en ligne à l'aide de deux plateformes de votation, la plateforme n° 1 permettant de voter sur certaines résolutions à l'avance, et la plateforme n° 2 permettant de voter lors des élections partielles.

Tout comme en 2022, ces deux plateformes seront gérées par le prestataire de services « UK Engage ». Toutefois, contrairement à l'année précédente, les plateformes de votation seront uniquement accessibles via le Portail des Délégués. Les Délégués ont reçu un message depuis l'adresse [VotingSupport@woah.org](mailto:VotingSupport@woah.org) contenant ces informations et indiquant comment accéder aux plateformes.

Un lien sera affiché sur le Portail des Délégués vers chacune des plateformes de votation. Chaque lien est unique et sera automatiquement authentifié.

Les Délégués ne disposant pas de droit de vote ne verront pas la plateforme n° 1, mais il est essentiel qu'ils se connectent à la plateforme n° 2 pour les élections partielles et, même s'ils ne peuvent pas voter, il est important que le quorum soit assuré.

Les votes anticipés pour les résolutions doivent être effectués en ligne (via la plateforme n° 1) du 15 au 22 mai (23h59 CEST).

Le vote pour l'élection partielle se fera en ligne (via la plateforme n° 2) et aura lieu le jeudi 25 mai à 11h30 CEST sur le lieu de la Session générale. Seuls les Délégués présents dans la salle pourront voter.

Les Délégués pourront accéder aux liens en utilisant leurs propres appareils électroniques.

Les Délégués doivent valider leur accès au Portail des Délégués en suivant les instructions envoyées via un courriel généré automatiquement par « Microsoft Invitations, au nom de l'OMSA ». Ce courriel contient des informations sur la manière de valider leur accès au Portail des Délégués.

Les Délégués ont été encouragés à valider leur accès au Portail dès que possible afin de garantir leur accès aux plateformes de votation en ligne.

## **12. Proposition de membres de la Commission régionale pour l'Europe aux postes vacants dans le Conseil et le Bureau de la Commission régionale pour l'Europe**

Le Docteur Maris Balodis a rappelé aux participants que les Délégués des Pays-Bas et du Monténégro s'étaient retirés de leurs fonctions, laissant vacants leurs postes respectifs au Conseil et au Bureau de la Commission régionale, situation nécessitant la tenue d'une élection partielle.

À l'issue d'une discussion à laquelle ont participé tous les Délégués assistant à la réunion, les propositions suivantes ont été faites :

- La Docteure Susana Pombo, Déléguée du Portugal, s'est vu proposer de siéger au Conseil.
- Le Docteur Vasili Basiladze, Délégué de la Géorgie, a été proposé comme Vice-Président du Bureau de la Commission régionale.
- Le Docteur Nikolche Babovski, Délégué de la Macédoine du Nord, a été proposé comme Secrétaire général du Bureau de la Commission régionale

Toutes ces propositions seront valides pour une période d'un an, jusqu'à l'élection du Conseil et de la Commission régionale pour le prochain mandat de trois ans qui se tiendra en mai 2024.

Ces propositions seront soumises au vote de l'Assemblée mondiale.

## **13. Clôture**

La réunion a officiellement pris fin à 13h10 CEST.

**RÉUNION DE LA  
COMMISSION RÉGIONALE POUR L'EUROPE**

**Paris, le 17 mai 2023**

---

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Résultats de la 30e Conférence de la Commission régionale pour l'Europe qui s'est tenue à Catane, en Italie, du 3 au 7 octobre 2022
3. Confirmation du lieu de la 31e Conférence de la Commission régionale pour l'Europe qui se tiendra en septembre 2024
4. Proposition du Thème technique I (avec questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 31<sup>e</sup> Conférence de la Commission régionale pour l'Europe
5. Proposition de trois thèmes stratégiques d'intérêt mondial à aborder par l'OMSA par divers moyens (*Revue scientifique et technique*, newsletter, article scientifique, thème technique, ou lors d'une activité/réunion spécifique)
6. Rapport d'activités dans le cadre de la plateforme de l'OMSA sur le bien-être animal pour l'Europe
7. Rapport d'activités dans le cadre du mécanisme GF-TADs en Europe, Plan d'action 2023-2027, Mécanisme de coordination régionale
8. Mécanisme régional de coordination quadripartite « Une seule santé »
9. Impact mondial des maladies animales (GBADs) - Activités en Europe pour estimer l'impact économique

**SÉANCE À HUIS CLOS RÉSERVÉE AUX DÉLÉGUÉS**

10. Rapport de synthèse financière (documents financiers de la SG)
11. Facilitation de l'accès à la plateforme de votation
12. Proposition de membres de la Commission régionale pour l'Europe aux postes vacants dans le Conseil et le Bureau de la Commission régionale pour l'Europe
13. Clôture

**RAPPORT DE LA RÉUNION DE LA  
COMMISSION RÉGIONALE  
POUR LE MOYEN-ORIENT**

**Paris, le 16 mai 2023**

---

La Commission régionale de l'OMSA pour le Moyen-Orient s'est réunie en visioconférence le 16 mai 2023 à 09h00 CEST. Cette réunion a rassemblé 55 participants, dont des Délégués et observateurs de 13 Membres de la Commission et des représentants de 4 organisations internationales ou régionales :

Membres de la Commission : Arabie Saoudite, Bahreïn, Chypre, Djibouti, Égypte, Émirats Arabes Unis, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Qatar, Somalie et Türkiye.

Organisations internationales/régionales : AOAD<sup>1</sup>, EuFMD<sup>2</sup>, FAO<sup>3</sup>, ICFAW<sup>4</sup>

Observateurs : ADAFSA<sup>5</sup>, Présidents et membres de la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres, CIWF<sup>6</sup>, Laboratoire central égyptien pour la recherche aquacole, Merck Animal Health, Institut vétérinaire norvégien et SPANA<sup>7</sup>

La réunion était présidée par le Docteur Sanad Al-Harbi, Vice-président de la Commission régionale de l'OMSA pour le Moyen-Orient et Délégué de l'Arabie Saoudite, assisté du Docteur Mohamed Alhosani, Représentant régional de l'OMSA pour le Moyen-Orient par intérim.

## **1. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour figurant en annexe a été adopté à l'unanimité.

---

<sup>1</sup> AOAD : Arab Organization for Agricultural Development [*Organisation arabe pour le développement agricole*]

<sup>2</sup> EU-FMD : European Commission for the Control of Foot-and-Mouth Disease [*Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse*]

<sup>3</sup> FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

<sup>4</sup> ICFAW : International Coalition for Animal Welfare [*Coalition internationale pour le bien-être animal*]

<sup>5</sup> ADAFSA : Abu Dhabi Agriculture and Food Safety Authority [*Autorité d'Abou Dhabi pour l'agriculture et la sécurité sanitaire des aliments*]

<sup>6</sup> CIWF : Compassion in World Farming [*Compassion dans l'agriculture mondiale*]

<sup>7</sup> SPANA : Society for the Protection of Animals and Nature [*Société Protectrice des Animaux et de la Nature*]

**2. Organisation de la 17e Conférence de la Commission régionale de l'OMSA pour le Moyen-Orient qui se tiendra en octobre 2023**

Le Docteur Sanad Al-Harbi a confirmé que son pays était désireux et honoré d'organiser cet événement régional de premier plan et a invité tous les Délégués à assister à la conférence, qui se tiendra à Riyad du 1er au 5 octobre 2023.

Il a rapidement présenté les diverses dispositions prises par l'Arabie Saoudite pour commencer à organiser la conférence. Le Docteur Sanad Al-Harbi a ensuite communiqué des éléments d'ordre général sur l'événement, assurant les participants que les invitations et autres informations essentielles leur seraient envoyées en temps voulu.

**3. Sélection du Thème technique II (sans questionnaire) à ajouter à l'ordre du jour de la 17e Conférence de la Commission régionale de l'OMSA pour le Moyen-Orient**

La Commission régionale a sélectionné le thème technique suivant (sans questionnaire adressé aux Membres) pour ajout à l'ordre du jour de la 17e Conférence de la Commission régionale pour le Moyen-Orient :

« Une seule santé : Priorité à la coordination, à la communication et à la coopération entre les Services vétérinaires, de santé publique et de protection de l'environnement »

**4. Proposition de trois thèmes stratégiques d'intérêt mondial à aborder par l'OMSA par divers moyens (Revue scientifique et technique, newsletter, article scientifique, thème technique, ou lors d'une activité/réunion spécifique)**

La Commission régionale a proposé les trois thèmes stratégiques d'intérêt mondial suivants à aborder par l'OMSA par divers moyens :

1. « Maladies animales transfrontalières, valeur des activités menées par les Services vétérinaires et leur impact économique et social, dans le cadre des Objectifs de développement durable des Nations unies »
2. « Maladies animales à transmission vectorielle et systèmes d'alerte précoce »
3. « Mise en œuvre de Plans d'action nationaux sur la RAM »

**5. Candidatures au statut de Centre collaborateur de l'OMSA (Délégué de l'Égypte)**

Le Docteur Ihab Saber Youssef Hashem, Délégué de l'Égypte, a présenté une demande à la Commission régionale afin que la Faculté de médecine vétérinaire (FVM) de l'Université du Caire soit considérée comme Centre collaborateur de l'OMSA pour les Compétences des jeunes diplômés en médecine vétérinaire, ainsi que le Laboratoire central pour l'évaluation des produits biologiques vétérinaires (CLEVB) au Caire comme Centre collaborateur de l'OMSA pour le contrôle qualité des vaccins vétérinaires au Moyen-Orient.

Le Docteur Ihab Saber Youssef Hashem a présenté une brève description des centres proposés et de leurs activités, indiquant que toutes les informations avaient déjà été communiquées aux Délégués.

La Commission régionale a adopté à l'unanimité les propositions soumises par la Faculté de médecine vétérinaire (FVM) de l'Université du Caire et le Laboratoire central pour l'évaluation des produits biologiques vétérinaires (CLEVB).

## **6. Informations relatives au changement de nom de la Représentation sous-régionale à Abou Dhabi**

Le Docteur Jean-Philippe Dop, Directeur général adjoint de l'OMSA en charge des Affaires institutionnelles et des Actions régionales, a expliqué le processus relatif à la proposition qui sera présentée par le biais d'une résolution pour adoption par l'Assemblée mondiale des Délégués, visant à modifier le nom de la Sous-représentation d'Abou Dhabi, actuellement appelée « Sous-représentation régionale à Abou Dhabi », pour la renommer « Sous-représentation régionale pour le Golfe arabe ». Et ce, afin d'aligner le nom de la représentation sur sa couverture géographique.

## **7. Feuille de route régionale pour le Processus PVS**

Le Docteur Mohamed Ali Alhosani, Représentant sous-régional de l'OMSA à Abou Dhabi, a commencé son intervention en soulignant les importants délais entre les demandes de missions PVS et leur réalisation auprès des différents Membres de la Région. Ces délais étaient essentiellement liés à la pertinence de la mission demandée selon les besoins réels du Membre, ainsi qu'au niveau d'organisation des missions demandées par le Membre.

Le Représentant sous-régional a indiqué que ces délais étaient peut-être le résultat d'un malentendu concernant les principaux objectifs et le périmètre du Processus PVS, ainsi que les différentes missions de soutien ciblées qu'offre ce dernier pour mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque Membre.

Il a ensuite souligné certains résultats des ateliers régionaux de formation à l'orientation du Processus PVS qui se sont tenus aux Émirats Arabes Unis en 2022 et en Jordanie en 2023. Les Membres doivent développer les capacités de leurs Services vétérinaires pour être agiles et capables de faire face et de gérer efficacement les priorités croissantes et les défis actuels que sont la RAM, l'enseignement vétérinaire, les maladies animales transfrontalières, les catastrophes naturelles, le changement climatique et la dégradation des écosystèmes. Pour ce faire, il est essentiel de bien comprendre la mission de l'OMSA et les outils mis à disposition pour venir en appui à ses Membres, tels que le Processus PVS.

Il a encouragé les Membres à commencer par définir leur situation actuelle et les besoins de leurs Services vétérinaires, et à élaborer une feuille de route nationale avant de demander une mission PVS spécifique, afin de mieux répondre aux besoins de chaque Membre.

Le Docteur Alhosani a ensuite présenté une feuille de route sous-régionale sur le Processus PVS pour la période 2023-2028.

La Commission régionale a demandé à l'OMSA d'envisager le développement d'un outil permettant aux Membres de mieux prioriser leurs activités.

Mme Jennifer Lasley, du Service du Renforcement des capacités, a brièvement annoncé le développement du Système d'information PVS, dont le lancement mondial est prévu pour le centième anniversaire de l'Organisation qui sera commémoré lors de la Session générale de 2024. Elle a souligné les avantages que le nouveau système devrait apporter aux Membres et a encouragé les Délégués à visiter le Kiosque PVS durant la Session générale.

## **SÉANCE À HUIS CLOS RÉSERVÉE AUX DÉLÉGUÉS**

## **8. Rapport de synthèse financière (documents financiers de la SG)**

M. Xavier Pairault, Directeur de l'Administration de l'OMSA, a brièvement expliqué les motifs qui sous-tendent la proposition d'augmenter les taux des contributions statutaires de 15 % pour l'année 2024. Sa présentation était un résumé du rapport financier disponible sur le site web de la SG.

Il a rappelé que 1) des discussions relatives à la viabilité financière du Budget général de l'OMSA ont débuté lors de la réunion du Conseil en septembre 2021, tenant compte principalement de

l'impact de la numérisation et de l'augmentation du nombre et du types d'activités menées par l'OMSA afin de répondre aux besoins de ses Membres ; 2) une réunion extraordinaire du Conseil, tenue en décembre 2021, a validé la proposition présentée et au final acceptée par l'Assemblée en 2022, visant à augmenter les contributions statutaires de 30 % au cours de la période 2023-2025, avec l'adoption d'une augmentation de 15 % en 2023 et la prévision d'une augmentation de 7,5 % en 2024 et 7,5 % en 2025 ; 3) Une note explicative a été partagée avec les Délégués expliquant le fondement de l'augmentation proposée en 2022. Cette explication est toujours d'actualité en 2023 et comporte une problématique supplémentaire, celle de la forte dégradation de la situation économique.

Le Directeur de l'Administration a expliqué que depuis l'adoption de la Résolution 15/2018, l'indice des prix à la consommation de l'OCDE de l'année N-1 est pris en compte pour la contribution de l'année N+1. Par conséquent, l'augmentation minimale pour 2024 serait au moins de + 9,6 %.

En comparant l'IPC total de l'OCDE de la période de l'an dernier avec l'augmentation annuelle des contributions statutaires, il apparaît comme évident que les taux d'augmentation de l'OMSA depuis 2019 sont en fait extrêmement faibles (= - 0,3%).

Se référant à la préparation du Programme de travail prévu au Budget de 2024, M. Pairault a expliqué que l'impact de la forte inflation sur l'ensemble des biens et services, couplé à la crise de l'énergie, a déjà eu un impact négatif sur la capacité de l'OMSA à mener à bien ses activités. Le taux d'inflation annulera et consommera les gains positifs provenant de l'augmentation des contributions statutaires. Par conséquent, lors de la réunion de février 2023, le Conseil a décidé à l'unanimité de demander aux Membres d'augmenter les contributions statutaires de 2024 de 15 % afin d'atténuer l'impact de l'inflation. Cette augmentation se traduit par une augmentation effective de 9,6 % sur une période de six ans et sert à couvrir les coûts fixes et récurrents ainsi que les investissements clés tels que la transformation numérique, les activités de reconnaissance de statut et le fonctionnement des Bureaux régionaux.

Le Directeur de l'Administration a conclu en soulignant que les contributions statutaires et extraordinaires, par le biais du Budget général, constituent une source de financement primordiale et sont essentielles au fonctionnement de l'Organisation. Elles permettent d'assurer une certaine fiabilité du financement et d'affecter les ressources en fonction des activités et des plans stratégiques de l'Organisation. Elles sont essentielles à la viabilité financière de l'OMSA.

En réaction aux doutes émis par certains Délégués, il a été précisé que l'augmentation des contributions pour 2023 restera la même que celle votée en 2022. L'augmentation de 15 % qui sera votée cette année sera effective pour les contributions statutaires de 2024.

## **9. Facilitation de l'accès à la plateforme de votation**

Mme Lisa Brouard, de l'Unité des Affaires juridiques, a rappelé aux Délégués que, dans le cadre de la 90e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués, le vote sur certaines résolutions et les élections partielles se dérouleront en ligne à l'aide de deux plateformes de votation, la plateforme n° 1 permettant de voter sur certaines résolutions à l'avance, et la plateforme n° 2 permettant de voter lors des élections partielles.

Tout comme en 2022, ces deux plateformes seront gérées par le prestataire de services « UK Engage ». Toutefois, contrairement à l'année précédente, les plateformes de votation seront uniquement accessibles via le Portail des Délégués. Les Délégués ont reçu un message depuis l'adresse [VotingSupport@woah.org](mailto:VotingSupport@woah.org) contenant ces informations et indiquant comment accéder aux plateformes.

Un lien sera affiché sur le Portail des Délégués vers chacune des plateformes de votation. Chaque lien est unique et sera automatiquement authentifié.

Les Délégués ne disposant pas de droit de vote ne verront pas la plateforme n° 1, mais il est essentiel qu'ils se connectent à la plateforme n° 2 pour les élections partielles et, même s'ils ne peuvent pas voter, il est important que le quorum soit assuré.

Les votes anticipés pour les résolutions doivent être effectués en ligne (via la plateforme n° 1) du 15 au 22 mai (23h59 CEST).

Le vote pour l'élection partielle se fera en ligne (via la plateforme n° 2) et aura lieu le jeudi 25 mai à 11h30 CEST sur le lieu de la Session générale. Seuls les Délégués présents dans la salle pourront voter.

Les Délégués pourront accéder aux liens en utilisant leurs propres appareils électroniques.

Les Délégués doivent valider leur accès au Portail des Délégués en suivant les instructions envoyées via un courriel généré automatiquement par « Microsoft Invitations, au nom de l'OMSA ». Ce courriel contient des informations sur la manière de valider leur accès au Portail des Délégués.

Les Délégués ont été encouragés à valider leur accès au Portail dès que possible afin de garantir leur accès aux plateformes de votation en ligne.

#### **10. Proposition de Membres de la Commission régionale pour le Moyen-Orient pour siéger aux postes vacants du Conseil et du Bureau de la Commission régionale pour le Moyen-Orient**

Le Docteur Fajer Sabah Al Saloom, Membre du Conseil et Délégué de Bahreïn, a rappelé aux Délégués la vacance du poste de Président du Bureau de la Commission régionale, situation qui nécessite la tenue d'une élection partielle.

Compte tenu du fait que le Docteur Sanad Al-Harbi, actuel Vice-président de la Commission régionale pour le Moyen-Orient et Délégué de l'Arabie Saoudite, a proposé sa candidature au poste de Président, le poste de Vice-président est également devenu vacant.

À l'issue d'une discussion à laquelle ont participé tous les Délégués assistant à la réunion, le Docteur Sanad Al-Harbi, Délégué de l'Arabie Saoudite, a été proposé pour siéger en tant que Président de la Commission régionale et la Docteure Rachel Dodeen, Déléguée de la Jordanie, pour siéger en tant que Vice-présidente de la Commission régionale. Ils siégeront tous deux pendant un an, jusqu'à l'élection pour le prochain mandat de trois ans de la Commission régionale, qui se tiendra en mai 2024.

Cette proposition sur la nouvelle composition du Bureau de la Commission régionale sera soumise au vote de l'Assemblée mondiale.

#### **11. Clôture**

La réunion a officiellement pris fin à 10h45 CEST.

**RÉUNION DE LA  
COMMISSION RÉGIONALE  
POUR LE MOYEN-ORIENT**

**Paris, le 16 mai 2023**

- 
1. Adoption de l'ordre du jour
  2. Organisation de la 17e Conférence de la Commission régionale de l'OMSA pour le Moyen-Orient qui se tiendra en octobre 2023
  3. Sélection du Thème technique II (sans questionnaire) à ajouter à l'ordre du jour de la 17e Conférence de la Commission régionale de l'OMSA pour le Moyen-Orient
  4. Proposition de trois thèmes stratégiques d'intérêt mondial à aborder par l'OMSA par divers moyens (*Revue scientifique et technique*, newsletter, article scientifique, thème technique, ou lors d'une activité/réunion spécifique)
  5. Candidatures au statut de Centre collaborateur de l'OMSA (Délégué de l'Égypte)
  6. Informations relatives au changement de nom de la Représentation sous-régionale à Abou Dhabi
  7. Feuille de route régionale pour le Processus PVS

**SÉANCE À HUIS CLOS RÉSERVÉE AUX DÉLÉGUÉS**

8. Rapport de synthèse financière (documents financiers de la SG)
9. Facilitation de l'accès à la plateforme de votation
10. Proposition de Membres de la Commission régionale pour le Moyen-Orient pour siéger aux postes vacants du Conseil et du Bureau de la Commission régionale pour le Moyen-Orient
11. Clôture